



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUILLET 2023**

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 20 juillet 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 10

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Alain LASSALLE, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD, M. Pierre MATICHARD (arrivé à 20h30)

Excusée : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT),

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD, Mme Nathalie JACQUET,

Secrétaire de séance : Mme Myriam BOURACHOT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023,
- 2- Création d'un poste d'adjoint technique à 35 heures (cantine, garderie, entretien des locaux et gestion de la salle polyvalente) et d'un poste d'adjoint technique à 31h50 (ATSEM, accompagnement des élèves dans le bus scolaire et entretien des locaux)
- 3- Demande de subvention auprès du conseil départemental – dispositif solidarité 2024,
- 4- Tarif de la cantine à la rentrée 2023,
- 5- Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 9 juin 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Création d'un poste d'adjoint technique à 35 heures (cantine, garderie, entretien des locaux et gestion de la salle polyvalente) et d'un poste d'adjoint technique à 31h50 (ATSEM, accompagnement des élèves dans le bus scolaire et entretien des locaux.

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal , de créer deux emplois permanents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

De créer deux emplois permanents d'adjoints techniques :

- Un emploi pour les fonctions de cantinière, garderie, entretien des locaux et gestion de la salle polyvalente, pour une durée hebdomadaire annualisée de 35 h, à compter du 24 août 2023. Le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique
- Un emploi pour les fonctions d'ATSEM, accompagnateur dans le bus scolaire, entretien des locaux, pour une durée hebdomadaire annualisée de 31h50, à compter du 25 août 2023. Le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique

3- Demande de subvention auprès du conseil départemental – dispositif solidarité 2024.

Monsieur le Maire informe les élus que la commune peut bénéficier du programme de soutien du Conseil Départemental aux projets des communes, également appelé « dispositif de solidarité ». Dans le cadre de l'accueil des élèves de petites sections à l'école, des dépenses supplémentaires sont nécessaires. Le Conseil Départemental autorise la commune a déposé le dossier de demande de subvention avec anticipation sur l'année 2024.

Il explique que ce dispositif permet de subventionner une dépense de 10 000 € à hauteur de 50%, soit une subvention attribuée de 5 000 € maximum.

Monsieur le Maire présente les dépenses éligibles au dispositif de solidarité :

PGDIS	416.56€ HT
LACOSTE	994.81 € HT
MANUTAN COLLECTIVITES	4046.42€ HT
PRODES	1100.00€ HT
ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLE	3700.00€ HT
TOTAL	10 257.79€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.



4- PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2023.

20h30, arrivée de M. Pierre MATICHARD.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le bilan financier du budget relatif à la cantine scolaire. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs en vigueur comme suit :

	Jusqu'à présent	A compter du 1 ^{er} septembre 2023
Tarif enfant	2.80 €	3.00 €
Tarif adulte	4.50 €	4.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 2 voix contre et 9 pour d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire comme présenté précédemment.

5- Questions diverses.

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35

Fait à Le Breuil, le 21 juillet 2023

Le Maire,

Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le 29.09.2023

Le Maire,

Jacky PERROT,



La secrétaire de séance,

Myriam BOURACHOT